



## Belgian Disability Forum

### Assemblée générale ordinaire – 6 février 2012

#### Présents:

- Pierre Gyselinck, Président, KVG
- Gisèle Marlière, Secrétaire général, ASPH
- Ronald Vrydag, Ligue Braille - Brailleliga
- Thérèse Kempeneers, ANAHM asbl – NVHVG vzw
- Bernadette Rutjes, ANAHM asbl – NVHVG vzw
- Nathalie Vandenbroucke, VFG
- Philippe Bodart, Altéo
- Michel Lesne, Altéo
- Marc Trémourou, Altéo
- Patrick Verhaegen Altéo
- Jacques Lodomez, AP3
- Christine Bourdeauducq, ASPH
- Nathalie Dewispelaere, ASPH
- Isabelle Dohet, ASPH
- Marie-Florence DEVALET, FFSB
- Filip Verstraete, Fevlado
- Ilse Wouters, Fevlado
- Marc Kempen, KVG
- Victor Angillis, Belgisch MS-Liga – Ligue belge de la sclérose en plaques
- Flavio Tolfo, les Briques du GAMP
- Ivan Dechamps, UNMS/NVSM
- Jokke Rombauts, UNMS/NVSM
- Viviane Soree, VFG
- Greet Van Gool, FOD Sociale Zekerheid (coördinatiemechanisme)
- Gauthier Cocle, SPF Sécurité Sociale (mécanisme de coordination)

#### Excusés

- Jacques Olin, UNMS/NVSM
- Emilie Desmet, ALTEO
- Vincent Snoeck, GAMAH asbl
- Ingrid Borré, KVG
- Eddy DENAYER, VFG
- Jean-François Heinen, LCM-ANMC
- Serge Jacquinet, LCM-ANMC
- Julie-Anne BERHIN, FFSB
- Alda GREOLI, LCM-ANMC
- Pierre SCHREUDERS, KVG
- Lien Van De Wiel, KVG



- Henk Vermeiren, KVG
- Christian Javaux, LCM-ANMC
- Peter Lambreghts, VFG
- Michel Magis, Ligue Braille – Brailleliga

#### Procurations

- de Vincent Snoeck, GAMAH à G. Marlière, ASPH
- de Julie-Anne BERHIN, FFSB à Marie-Florence DEVALET, FFSB
- d'Eddy DENAYER, VFG à Jokke ROMBAUTS, UNMS/NVSM
- de Peter LAMBREGHTS, VFG à Nathalie VANDENBROUCKE, VFG

### ***Le président ouvre l'assemblée générale.***

Il souhaite la bienvenue à tous les participants.

A cause d'une grève générale annoncée, nous avons pu trouver à temps une date de remplacement pour le 30 janvier.

Le président constate que 12 associations sont présentes ou ont donné une procuration. Le nombre de personnes présentes est donc suffisant pour que l'assemblée puisse décider valablement.

## **A. Dispositions statutaires**

### **1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 24 janvier 2012**

Adoption à l'unanimité, sans observations.

### **2. Membres: adhésion et renonciation**

L'association 'Focus Fibromyalgie' a décidé en 2011 de ne plus payer sa cotisation.

Elle n'est donc plus membre.

En 2011, l'assemblée générale a décidé d'accueillir l'association 'Les Briques du Gamp'.

Le président lui souhaite cordialement la bienvenue.

### **3. Présentation du rapport d'activités 2011**

Le président déclare que l'année 2011 était très importante: la convention relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Belgique en 2009, a donné lieu au dépôt du premier rapport officiel.

Une donnée importante est l'élaboration du rapport alternatif ou contre-rapport. Sa préparation est en bonne voie, avec l'aide des membres.



Le président remercie le secrétariat pour son implication, bien qu'il y ait une personne en moins.

Les informations relatives au rapport alternatif ont été mises à la disposition des membres sur le site internet (membres uniquement). Il existe des fiches pour collecter les informations. Certaines fiches n'ont encore reçu aucune réponse.

Le BDF et le CSNPH ont également apporté une contribution.

Ainsi, on obtiendra finalement un rapport acceptable qui sera publié le 3 décembre 2012, journée internationale de la personne handicapée.

D'autres activités ont également eu lieu en 2012, comme l'instauration de l'organe de coordination, l'instauration de l'organe indépendant faisant partie du centre pour l'égalité des chances et la mise en œuvre concrète de l'article 33.3 par le biais de la commission d'accompagnement de la Convention des Nations Unies, où siège le bureau du Conseil supérieur national des personnes handicapées.

A aussi été organisée la 4<sup>e</sup> conférence des Etats signataires de la Convention à New York. La société civile était également représentée et c'est important.

Il y a aussi eu la campagne relative à la carte de mobilité ('carte de légitimation') pour les personnes handicapées. L'EDF a repris ce point d'action et lancé une campagne. L'objectif est que ces personnes puissent, dans leur propre pays, bénéficier des mêmes avantages que dans d'autres pays.

Dans l'accord gouvernemental, il est question de Handipass. On ne sait encore rien de plus à ce sujet.

Une campagne de sensibilisation à l'accessibilité universelle baptisée 'free city for all' a aussi été organisée.

L'access city award' est une initiative identique. Les villes belges de Gand et Louvain étaient nominées, mais c'est Salzbourg qui l'a emporté.

Le BDF reste activement impliqué dans le EDF, par le biais de madame Marlière et de 2 autres personnes.

On a pu lire dans la presse que le EDF s'était réuni avec les présidents de la Commission, du Parlement et du Conseil européens. Certains points d'attention ont été évoqués et des engagements ont été pris, pour tenter d'inciter les Etats à ratifier et signer le protocole facultatif, l'organisation du Parlement européen pour les personnes handicapées. Le BDF était présent lors de cette rencontre.

Une collaboration a aussi été inaugurée avec les conseils consultatifs et une plateforme de conseils consultatifs a été créée, avec le concours de la Wallonie, de Bruxelles, du CSNPH. Un des problèmes est que la Flandre ne dispose pas d'une telle structure. Son organisation a toutefois débuté.



Une action a également été menée par Les Briques du Gamp, dans le cadre d'une plainte de la fédération des ligues des droits de l'homme contre la Belgique, à cause d'un manque criant de structures d'accueil et de logement pour personnes handicapées.

Une rencontre avec des personnes handicapées originaires du Laos a aussi été organisée, mais aucune décision concrète n'a été prise.

L'objectif est de diffuser le plus d'informations possibles par le biais de la lettre d'information et de l'internet et des informations sont mises à la disposition du grand public sur le site internet du BDF.

Un pin a été créé pour la journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre. 36 organisations belges ont participé, dont le BDF.

Des questions?

Le représentant de l'association 'Les Briques du Gamp' demande pourquoi le BDF ne peut pas, compte tenu de ses statuts, participer à la plainte contre l'Etat belge?

Madame Marlière: nous nous sommes demandé si nous devons participer à une action de compétence nationale. La plainte ne sort pas du cadre national. Les statuts ne le permettent pas.

Les Briques du Gamp: n'est-ce pas le rôle du BDF et dans ce cas, ne doit-on pas envisager une modification des statuts?

Marlière: le 1<sup>er</sup> objectif du BDF est l'Europe et les questions internationales. Cela ne signifie pas que l'action n'est pas judicieuse.

Les Briques du Gamp: l'action a été portée devant le Conseil de l'Europe (commission européenne des droits sociaux).

Président : nous examinerons la question.

#### **4. Adoption du rapport d'activités 2011**

Le rapport d'activités est approuvé.

#### **5. Présentation des comptes de 2011**

Philippe Bodart, trésorier, présente les comptes.

Le compte est positif.

Postes importants: versement des cotisations au EDF, paiement du séjour à New York, pour le suivi de la convention de l'ONU.



Le bonus peut par exemple servir à l'élaboration du rapport alternatif, l'organisation d'une conférence,

La contribution au EDF s'élève à 8 000 euros.

Le président répond à la question d'un participant en affirmant que la cotisation n'est pas la même pour chaque pays, mais dépend du PIB du pays.

Madame Marlière: il existe aussi une différence entre les conseils consultatifs nationaux et les ONG.

## **6. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes 2011**

Philippe Bodart, trésorier, donne lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

## **7. Adoption des comptes de l'année 2011**

Adoption à l'unanimité, sans observations.

## **8. Quittance du Commissaire aux comptes**

Philippe Bodart, trésorier, donne lecture de la quittance.

## **9. Quittance du Conseil d'administration**

Philippe Bodart, trésorier, donne lecture de la quittance.

## **10. Présentation du plan d'action 2012**

Gisèle Marlière: le personnel du secrétariat du BDF est insuffisant maintenant qu'un membre du personnel a été affecté au cabinet du Secrétaire d'Etat. Le BDF et le CSNPH interpellent ensemble le Secrétaire d'Etat sur cette situation. Il faut prévoir au moins une personne supplémentaire.

La convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées est un point important de 2012 et le rapport alternatif consacré à sa mise en œuvre en Belgique constitue une priorité absolue.

Il existe un retard de 3 semaines sur le planning prédéfini. Nous tenterons de le rattraper.

Pour le reste, le planning est respecté.

En ce qui concerne l'élaboration du rapport, le BDF continue de collaborer avec l'IDA et le BDF.

L'objectif est que le rapport soit finalisé le 3 décembre et soit ensuite publié.

Autres actions: le BDF souhaite participer à la Conférence des Etats signataires à New York.

Parmi les autres dossiers, citons la carte de mobilité, introduite au niveau européen par le BDF et le CSNPH. Le transfert de droits en dehors des frontières nationales est tout de même particulier. En Belgique, cette tâche incombe au CSNPH et en Europe, c'est le BDF qui est compétent.



Nous continuerons par ailleurs de participer aux réunions du EDF et à la plateforme des conseils consultatifs qui vient d'être créée.

En ce qui concerne internet, la lettre d'information sera envoyée régulièrement (selon un planning strict) et on utilisera systématiquement 'members only'.

Enfin, le badge 3/12 a été évalué. On examinera avec l'EDF comment le badge peut être adopté dans le plus de pays européens possible.

Y-a-t-il des remarques?

Viviane Soree: le protocole d'accord prévoit la mise à disposition de 2 membres du personnel à plein temps. Il n'y en a qu'un actuellement. Il est dommage que cela ait lieu en 2012, à l'heure où il faut tout miser sur l'élaboration du rapport alternatif.

Pierre Gyselinck: le CSNPH et le BDF plaident déjà depuis des années pour un étoffement du personnel. La question reste en suspens. Il sera pris contact avec le cabinet Courard.

Soree: nous devons nous baser sur la convention de l'ONU elle-même.

Marlière: on peut éventuellement indiquer dans le rapport alternatif que l'Etat ne favorise pas assez la réalisation du travail.

Jacques Lodomez: existe-t-il des similitudes entre la carte de mobilité et la carte orange en France? Combien de points doit-on obtenir pour cette reconnaissance?

Marlière: la personne handicapée doit disposer d'un instrument négociable et transportable qui prouve, tant en Belgique qu'à l'étranger, que sur la base de certaines données variant d'un pays à un autre et donnant lieu à une réduction de prix, la personne handicapée présente bien un handicap. La personne handicapée n'est pas tenue d'utiliser cette carte.

Flavio Tolfo: la convention de l'ONU est l'œuvre principale du BDF cette année. Le personnel a été payé par l'Etat. Une contradiction existe: l'Etat paie le personnel pour s'assurer que son travail est bien fait. On est ici confronté à un problème d'indépendance.

Marlière: la réponse est triple:

- Ce n'est pas parce qu'elles sont fonctionnaires fédéraux que ces personnes sont d'office malhonnêtes dans leurs analyses;
- La Belgique permet à ses fonctionnaires d'apporter leur contribution;
- C'est nous qui accepterons le rapport présenté. Nous serons attentifs et examinerons si ce rapport traduit bien notre volonté.



Daniel Tresegnie: disons-le clairement. Le protocole prévoit que l'Etat fournit les ressources nécessaires. Il s'agissait là d'une solution bon marché. En ce qui concerne la mission, le personnel dépend du BDF.

Il n'y a jamais eu de confusion de commanditaire dans le fonctionnement du BDF.

Le président confirme que jusqu'à présent, le BDF a toujours bien fonctionné. Nous veillerons à ce que notre vision soit reflétée dans le rapport. Si ce n'est pas le cas, nous réagirons.

Ronald Vrijdag: il a demandé de fournir un état des lieux sur le rapport alternatif.

Il a deux choses à dire:

- La répartition des rôles: 'Rien sur nous sans nous' (les informations viennent des organisations);
- Le secrétariat est un moyen, rien de plus.

## **11. Présentation du budget pour l'année 2012**

Au moins une traduction en anglais est prévue dans le rapport alternatif. Il est possible d'organiser une série de tables rondes.

## **12. Adoption du plan d'action 2012**

Accord

## **13. Adoption du budget pour 2012**

Accord

## **B. Partie informative**

### **1. L'article 33 de la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées**

- introduction à l'article 33

A l'aide d'une présentation PPT, monsieur Magritte parcourt brièvement quelques données importantes concernant la convention, le rôle du comité d'experts et l'implication des personnes handicapées telle qu'elle ressort de l'ensemble du texte, et en particulier des articles 4 et 33.

La question est de savoir quelles sont les personnes handicapées concernées et quel est leur rôle.

- article 33.1 mécanisme de coordination

Monsieur Cocle commente ce mécanisme à l'aide d'une présentation PPT portant sur le niveau fédéral et les entités fédérées.



Une série d'études ont été utilisées.

En ce qui concerne le niveau fédéral:

- il existe une cellule de coordination composée de 3 personnes
- conformément à une décision du Conseil des ministres, plusieurs points de contact seront organisés dans les SPF et autres instances de l'Etat. Ils sont responsables de l'application de la convention. L'objectif est de constituer un réseau fédéral. Leur tâche est décrite comme 'handistreaming watchmen'. Chaque acteur participera à l'élaboration du rapport. L'objectif est d'entretenir des contacts mutuels (une première réunion sera organisée dans les mois à venir), des relations avec le gouvernement, mais aussi des contacts avec chaque cabinet, la société civile, le mécanisme indépendant.

Sur le plan interfédéral:

- coordination avec tous les points focaux locaux
- sur le plan politique: les CIM, un réseau d'informations concernant la convention, l'échange de 'bonnes pratiques', la contribution au rapport belge.

En ce qui concerne le timing:

- Le premier rapport périodique a été diffusé le 2 juillet 2011
- Le rapport officiel et le(s) rapport(s) alternatif(s) seront présentés au 'Comité on the Rights of Persons with Disabilities'
- Ce Comité formulera ensuite des recommandations

- o article 33.2, le mécanisme indépendant

Cette section est fournie par monsieur de Beco, avec présentation PPT.

Pourquoi ce nouveau cadre institutionnel?

L'article 33.2 stipule que cet organisme doit satisfaire les Principes de Paris. Son indépendance doit être garantie par une représentation de la société civile en ce qui concerne la base légale, les membres, les moyens et le pluralisme.

Ce mécanisme indépendant est investi d'une autre mission que les 'focal points' et la société civile: il doit veiller au respect de la convention en la faisant connaître, en protégeant les droits des personnes handicapées et en suivant la convention.

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a été désigné comme mécanisme indépendant. Un service comprenant 5 membres du personnel a été créé.

La commission d'encadrement se compose de 23 membres, des associations de personnes handicapées, du monde académique et des partenaires sociaux. Des demandes d'avis ont déjà été formulées.

- o le rapport alternatif de la société civile

Monsieur Vrydag parcourt une présentation PPT.

Il n'existe pas encore de radioscopie d'ensemble de l'inclusion des personnes handicapées en Belgique. Le rapport alternatif tentera d'esquisser les manquements, problèmes et recommandations.





Les personnes handicapées sont exclues dans tous les domaines de la vie. Pour élaborer le rapport, il est fait appel aux associations membres du BDF et des conseils consultatifs régionaux et fédéraux. Le principe est 'rien sur nous sans nous' et le secrétariat est le moyen. Le rapport sera transmis aux instances des Nations Unies le 3 décembre.

- o débat

Madame Soree: consulte-t-on aussi d'autres rapports alternatifs pour l'élaboration de notre rapport alternatif?

Gyselinck: nous avons surtout commencé par analyser le rapport officiel. L'objectif n'est pas d'analyser d'autres rapports alternatifs. Préparer le rapport est une vraie corvée.

Tout le monde peut compléter tout le monde. Le Conseil d'administration avait décidé de ne travailler qu'avec ses propres membres. C'est déjà une tâche énorme.

Soree: le 1<sup>er</sup> rapport décrit la situation. L'objectif est tout de même de pouvoir assurer un suivi au fil des ans: y a-t-il eu une progression ou la situation se stabilise-t-elle (par rapport au rapport 0)?

Gyselinck: le but est bien entendu d'effectuer un suivi. Cet objectif sera réalisé en interpellant les responsables censés assurer la mise en œuvre aux niveaux fédéral et régional.

Marlière: notre rôle est d'interpeller les autorités. Cela s'inscrira aussi dans la lignée du 2<sup>e</sup> rapport.

Lorsque les recommandations reviendront, nous autres, associations, devons nous y intéresser et être très critiques à l'égard des autorités fédérales et fédérées.

Thérèse Kempeneers fournit un résumé: nous avons dû mettre les travaux en branle pour pouvoir s'attaquer au rapport.

A présent, la société civile participe.

Rien sur nous sans nous: nous sommes en train de concrétiser ce principe. Nous avons contacté tous les organes consultatifs (sauf en Flandre) et c'est structuré. Nous avons créé une plateforme qui nous permettra de réagir chaque fois que nous serons interpellés.

Notre travail est un travail de volontariat et nous avons besoin d'une équipe complète et efficace.

## 2. Allocution de monsieur Philippe Courard, Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées : 'Participation de la société civile à la mise en œuvre de la politique'



Le représentant du Secrétaire d'Etat excuse le Secrétaire d'Etat qui avait d'autres engagements et annonce qu'il fera rapport de ce qu'il a entendu ici.

Le Secrétaire d'Etat prend cette politique très à cœur et souhaite témoigner son entière confiance dans le protocole.

Il est question avant tout d'une collaboration et d'une participation mutuelles.

Le rapport reste un cadre dans le cadre duquel il définira sa politique.

Pas plus tard que la semaine dernière, il a invité ses collègues à créer des points de contact à tous les niveaux de décision et à prendre en considération l'aspect 'handicap'.

De manière plus générale, il a exprimé au parlement la volonté de collaborer en matière d'emploi, de guichet unique, de Handipass, de réforme de la législation, ...

Il souhaite aux participants à la réunion beaucoup de succès dans leur engagement.

Des questions peuvent être posées au cabinet.

Tolfo: il est question de transversalité et de plateforme depuis plusieurs années déjà, mais nous ne voyons rien venir. Il demande qu'on agisse pour suivre les bonnes intentions. Il demande un plan global et fait référence à l'article 31: quand aurons-nous un plan?

Le cabinet: il est très difficile de communiquer une date exacte. En politique, parler de plan est difficile. Nous n'allons pas élaborer nous-mêmes notre propre plan. Le Secrétaire d'Etat précédent avait émis une proposition. Nous continuerons d'y travailler. Chacun sera invité à s'exprimer clairement sur le rapport.

Tolfo: actuellement, il n'existe pas de plan pour les différents types de handicaps et leurs besoins. Une question concrète: combien de personnes sont concernées et quels sont leurs besoins en fonction de leur handicap ?

De Béco: le mécanisme indépendant peut fournir une définition, établir une liste d'indicateurs et centraliser les informations lorsqu'elles arrivent.

Cabinet: ce serait une base solide. C'est une bonne idée.

Kempeneers: et l'idée de transversalité: les CIM se poursuivront-elles? La société civile n'est donc pas impliquée. Elle pense être la porte-parole de bon nombre d'associations et le demande.

Cabinet: une CIM présidée par le Secrétaire d'Etat sera organisée, mais ce n'est pas là que les décisions sont prises. C'est un débat politique. Il existe toutefois des groupes de travail préparatoires où la société civile peut être entendue.

Nous ne devons pas nous asseoir autour de la table sans avoir entendu les acteurs du secteur.



### 3. Divers

Pas de points

Le président clôture la réunion.